

FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES 2022-2023

Bourses Persévérance-FCCQ

1 bourse niveau collégial, 1 bourse niveau universitaire de 1250\$ chacune

Admissibilité

- Les étudiants doivent être inscrits à temps plein lors de l'année 2022 dans un établissement d'enseignement membre de l'ACDEC-Québec. Sont aussi admissibles les étudiants de cet établissement qui ont complété leur programme au cours de l'année de référence.
- L'année de référence est définie comme étant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
- L'établissement d'enseignement, par l'entremise d'un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son ou ses candidats et fait parvenir à l'ACDEC-Québec le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 15 mars 2023, 23h59.

Particularités

Au niveau collégial

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES).
- L'étudiant a effectué 2 ou 3 phases d'alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein (un minimum de 4 jours pour 28 heures semaine au DEC), chacun d'une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines au DEC et d'une durée minimale de 4 à 12 semaines à l'AEC;
- Le programme se termine par une séquence en milieu scolaire d'un minimum de 45 heures-contact au DEC ou à l'AEC.
- Le parcours mène à une sanction.

OU

- L'étudiant doit avoir complété deux stages COOP au 31 décembre de l'année de référence et le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 20% du temps alloué au programme d'études.
- L'étudiant doit être inscrit au DEC régulier ou à une AEC à temps plein.
- Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l'été.
- La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
- Le programme se termine par une session d'études à temps complet (minimum 180 heures).
- Le parcours mène à une sanction.

Au niveau universitaire

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES).
- L'étudiant a effectué 2 ou 3 stages à temps plein dans un même programme, chacun d'une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines;

- Le programme se termine par une session d'études à temps plein;
- Le parcours mène à une sanction.

Ou

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES).
- Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au programme d'études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d'un stage pour la maîtrise au 31 décembre de l'année de référence.
- L'étudiant doit être inscrit au baccalauréat régulier à temps plein ou à la maîtrise à temps plein.
- Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l'été.
- La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
- Le programme se termine par une session d'études à temps complet (minimum 180 heures).
- Le parcours mène à une sanction.

Critères de sélection

- Sa contribution dans son milieu de stage
- Son dossier démontre un cheminement personnel
- Sa détermination dans l'ensemble de son parcours
- Le curriculum vitae

Nombre de candidats

Le nombre de candidats qu'un établissement peut présenter est fonction du nombre de stages réalisés par année, ainsi :

- 200 stages ATE ou COOP ou moins annuellement : 1 candidat (e)
- entre 201-1000 stages ATE ou COOP annuellement : 2 candidat (e) s
- plus de 1 000 stages ATE ou COOP annuellement : 3 candidats (e) s

Documents requis pour déposer une candidature

- Le formulaire de mise en candidature;
- Le curriculum vitae
- Une lettre de motivation du candidat qui démontre sa persévérance (rédigée par le candidat)
- Une lettre d'un témoin de cette évolution (coordonnateur, superviseur de stage, prof.)